

DAJI/2020/Décision/Prix/03

Décision portant validation de l'attribution des prix dans le cadre du jeu « les rendez-vous santé et bien être »

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-01 du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020, donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu le règlement du jeu annexé à la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre du jeu intitulé « rendez-vous santé et bien-être » organisé par le pôle vie étudiante de la DEVE du 24 septembre 2019 au 24 octobre 2019, sont approuvées les attributions de prix conformément au règlement de la tombola annexé à la présente décision.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 28 janvier 2020



Eric Berton

Président d'Aix-Marseille Université



Rendez-vous santé et bien être Règlement de la tombola - édition 2019

Article 1 – Mentions obligatoires

Aix-Marseille Université, ci-après dénommé l'organisateur, organise une tombola lors des « Rendez-vous santé et bien-être » qui se dérouleront du mardi 24 septembre au jeudi 24 octobre 2019.

La participation à cette tombola est gratuite.

Les modalités des tirages au sort sont exposées ci-après.

Article 2 – Objet

Cette tombola a pour objectif de valoriser la participation des étudiants aux activités proposées par les partenaires « Santé et bien-être » du mardi 24 septembre au jeudi 17 octobre 2019. Cet événement s'inscrit dans la déclinaison de la politique Vie Etudiante d'AMU.

Article 3 – Eligibilité

Peuvent concourir :

- Les étudiants inscrits à Aix-Marseille Université pour l'année universitaire 2019-2020.
- Les étudiants ayant rempli le bulletin de participation et s'étant présentés à 3 stands de partenaires « santé et bien-être ».

Article 4 – Modalités de participation

La participation à la tombola se fait par l'intermédiaire d'un bulletin de participation numéroté. Ce bulletin est à compléter et à placer dans l'urne prévue à cet effet.

L'étudiant indiquera son nom, prénom, numéro d'étudiant, numéro de téléphone sur le bulletin à placer dans l'urne.

L'étudiant conservera le « coupon à conserver » précisant son numéro de participation.

Les bulletins incomplets ne seront pas pris en compte pour le tirage au sort.

Article 5 – Organisation de la tombola

Les différents tirages de la tombola se dérouleront du mardi 24 septembre au jeudi 24 octobre 2019. Les jurys seront constitués de personnels et personnalités d'AMU.

7 tirages au sort pour chaque campus :

Les 7 premiers tirages au sort se dérouleront aux dates et lieux ci-dessous :

- Campus Marseille-Centre, site Saint-Charles : 24 septembre, 14h
- Campus Marseille-Luminy : 25 septembre, 14h
- Campus Marseille-Timone : 1er octobre, 14h
- Campus Marseille-Etoile, site Saint-Jérôme : 4 octobre, 14h
- Campus Marseille-Centre, site Canebière : 8 octobre, 14h
- Campus Aix-en-Provence, FDSP : 10 octobre, 14h
- Site d'Avignon, ESPE : 17 octobre, 14h

Chaque jury sera constitué de 2 personnels des Bureaux de la Vie Etudiante. 5 étudiants seront tirés au sort pour chaque tirage. 35 étudiants seront tirés au sort au total.

1 tirage au sort final :

Le tirage au sort final aura lieu à Aix-en-Provence le 24 octobre 2019 en présence des personnels des Bureaux de la Vie Etudiante et de la Vice-Présidente déléguée à la Vie Etudiante et rassemblera l'ensemble des bulletins récoltés lors des 7 tirages au sort précédents. Le jury tirera au sort 1 étudiant.

Article 6 - Récompenses :

35 Lots des 7 tirages :

- Lots d'une valeur de 2097,90 € pour l'ensemble des 1^{er} prix (7 centrifugeuses et 14 extracteurs à jus)
- Lots d'une valeur de 1134 € pour l'ensemble des 2^{ème} prix (7 Paniers bio INTERFEL)
- Lots d'une valeur de 375,32 € pour l'ensemble des 3^{ème} prix (7 packs sport INTERSPORT : 7 lunettes piscine, 7 ballons beach volley, 7 raquettes badminton, 7 cordes à sauter, 7 nattes pliables, 7 eslastiband)

Lot du tirage au sort final :

- 1 lot d'une valeur de 1002,98 € (vélo électrique INTERSPORT)

Article 7 – Acceptation du règlement

Toute participation à la tombola « Rendez-vous santé et bien-être » implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 8 – Modification/annulation du concours

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer, de reporter ou de modifier ce jeu après information par tous moyens appropriés si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne sera pas engagée de ce fait.

L'organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Article 9 – Litige

S'il ne peut être réglé à l'amiable, tout litige ou contestation auquel le présent jeu pourrait donner lieu sera porté devant le Tribunal administratif de Marseille.

Rendez-vous santé et bien être
Annexe : attribution des lots RSBE 2019

- [Campus Marseille-Centre, site Saint-Charles : 24 septembre 2019](#)

1^{er} lot : SEVE Noémie : n° étudiant : 14009460

2^{ème} lot : KALFANE Brian, n° étudiant : 19013196

3^{ème} lot : BELMILOUDI Naïma, n° étudiant : 18005835

4^{ème} lot : BASS Hawoty, n° étudiant : 15028618

5^{ème} lot : SERPENTE Grégory, n° étudiant : 18023916

- [Campus Marseille-Luminy : 25 septembre 2019](#)

1^{er} lot : FOURNIOL Amandine, n° étudiant : 19010610

2^{ème} lot : LEYDIER Anaïs, n° étudiant : 19001319

3^{ème} lot : ESPANA Alexandre, n° étudiant : 11624769

4^{ème} lot : EL AATIFI Fatima-Zahra, n° étudiant : 18023131

5^{ème} lot : CARVALHO Julie, n° étudiant : 17023744

- [Campus Marseille-Timone : 1er octobre 2019](#)

1^{er} lot : ROYERE Charline, n° étudiant : 16007208

2^{ème} lot : GAUCHE Olivier, n° étudiant : 18027138

3^{ème} lot : PALAYODAN Guillaume, n° étudiant : 17003632

4^{ème} lot : ESCALANO Léandre, n° étudiant : 17011147

5^{ème} lot : BELLET Adrien, n° étudiant : 17000811

- [Campus Marseille-Etoile, site Saint-Jérôme : 4 octobre 2019](#)

1^{er} lot : CHIKHI Celia, n° étudiant : 19023836

2^{ème} lot : WAGNER Mickael, n° étudiant : 16023733

3^{ème} lot : MILLOT Jessica, n° étudiant : 19024095

4^{ème} lot : NSYWADJIAN Sylvie, n° étudiant : 19034707

5^{ème} lot : COPPE Nathan, n° étudiant : 13011599

- **Campus Marseille-Centre, site Canebière : 8 octobre 2019**

1^{er} lot : BOULAY Margaux, n° étudiant : 19022393

2^{ème} lot : DIDI Ryan, n° étudiant : 19029096

3^{ème} lot : RODIES Bryan, n° étudiant : 19022987

4^{ème} lot : DOLLON Lola, n° étudiant : 19022621

5^{ème} lot : KORHILI Mayssoun, n° étudiant : 16016081

- **Campus Aix-en-Provence, FDSP : 10 octobre 2019**

1^{er} lot : BOISSEAU Capucine, n° étudiant : 17021862

2^{ème} lot : POENCES Cassandre, n° étudiant : 19012357

3^{ème} lot : CESAIRE Océane, n° étudiant : 19023361

4^{ème} lot : MOURADI Nadia, n° étudiant : 18030548

5^{ème} lot : FLEGON Valentin, n° étudiant : 17020071

- **Site d'Avignon, ESPE : 17 octobre 2019**

1^{er} lot : PINNA Paola, n° étudiant : 11491807

2^{ème} lot : CHANOIT Léonie, n° étudiant : 19012945

3^{ème} lot : NORMAND Frédérique, n° étudiant : 19008777

4^{ème} lot : NOISETTE Héloïse, n° étudiant : 16021068

5^{ème} lot : TEIXEIRA Laurie, n° étudiant : 19011984

1 tirage au sort final (regroupant les bulletins des 7 précédents tirages) :

Alix ROSSI, n° étudiant : 19002260